



**PROCES VERBAL N°11
COMITE TECHNIQUE ARDECHE RHONE COIRON
MARDI 26 JUIN 2018**

Présents :

Elus : E. CUER (Président), M. JOUVE, G. PETITJEAN.

Personnels : M. BLACHERE, V. PONSON, G. LAVERGNE, Y. NODON (T).

Assistance administrative : V. MARTINEZ.

Excusés : R. JIMENEZ, D. PALIX, Y. BOYER, R. COTTA, P. DIATTA, P. SAVATIER, J. TESTON, N. NUVOLINI, E. BOULENC, M. MOINE, L. SCALLE-HEBERT, S. CROCHET.

Secrétaire de séance (collège collectivité) : M. JOUVE.

Secrétaire adjoint de séance (collège personnel) : M. BLACHERE et Y. NODON.

Le Président vérifie que le quorum est atteint.

Il met le PV du CT du 29 mai 2018 au vote.

Le PV du CT du 29 mai 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

1. Avis sur le projet de règlement des conditions matérielles d'exercice du droit syndical (V2)

Le document joint n'apporte aucune réflexion ou remarque complémentaire.

Collège des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants de la collectivité : avis favorable à l'unanimité

Avis favorable à l'unanimité.

2. Avis sur le tableau des effectifs

Le Président demande si les membres du CT sont d'accord pour rajouter un avis sur la suppression d'un poste supplémentaire, à savoir un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe suite à réussite examen professionnel.

Les membres du CT sont favorables à ce rajout.

Suite recrutement sur poste ingénieur territorial, suppression du poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suite avancement de grade, suppression poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Suite réorganisation du service restauration collective et recrutement sur poste d'adjoint administratif territorial, suppression poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suite à réussite examen professionnel suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Collège des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité

Collège des représentants de la collectivité : avis favorable à l'unanimité

Avis favorable à l'unanimité.

3. Discussion suite réunion du 25 juin avec les agents.

Le président souhaite avoir le retour des représentants du personnel sur la réunion d'hier soir. Il pensait les agents assez nombreux et en fait 37 agents étaient présents. Cela est dans la logique du niveau de réponse au questionnaire qui était de l'ordre de 50 %.

V. PONSON regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'agents à cette réunion.

E. CUER se félicite du fait que les agents ont exprimé leur ressenti, qu'il n'y a pas eu de tabou et que cette réunion le conforte dans l'idée qu'il faut au moins une fois par an envisager ce genre de moment.

E. CUER exprime qu'il a un peu changé de position par rapport au dernier CT, que les agents présents sont certainement les plus sensibles aux évolutions. Il demande si les agents absents ont demandé des infos ou ont réagi auprès de leurs représentants du personnel.

Certains font état de collègues qui ont semble-t-il oublié le rendez-vous, d'autres qui s'étaient excusés ne pouvant pas être présents pour des raisons personnelles, quelques-uns en congés et quelques-uns qui travaillaient encore à cette heure-là.

Y. NODON précise que pour la crèche de Meysse les personnels présents étaient prévus d'être les représentants d'une partie de l'équipe et leur ont fait un retour dès ce matin.

E. CUER revient sur le courrier lu par une personne de la crèche d'Alba et précise que cela ne l'a pas choqué.

E. CUER informe que la collectivité va s'organiser pour revenir rapidement vers les chefs de service sur cette question de cycle de travail à travailler service par service car cela est indispensable. L'idée étant de pouvoir mettre en œuvre de nouvelles organisations à partir du début d'année 2019.

Il confirme aussi que la collectivité reviendra devant le CT sur cette question de la garantie maintien de salaire afin de pouvoir avancer sur ce point.

G. LAVERGNE demande si cela se fera avant la concertation sur les cycles de travail.

E. CUER répond que le choix de la collectivité a été fait sur la compensation du nombre de jours sur la garantie maintien de salaire et que le travail sur les cycles et l'organisation doit se faire en parallèle.

Il explique pour certains services d'autres solutions seront aussi apportées à ce moment-là notamment les crèches avec la mise en œuvre d'un pôle de remplacement pour pérenniser des postes et conserver des compétences.

G. LAVERGNE demande comment la collectivité envisage ce pôle de remplacement sachant qu'un pôle de remplacement avait aussi été évoqué pour les prestations de ménage dans les établissements.

E. CUER explique que la priorité est sur les crèches dans l'immédiat. Il souligne que pour la crèche d'Alba en particulier, il va falloir trouver des solutions intermédiaires en attendant de pouvoir disposer d'une nouvelle crèche pour laquelle le calendrier n'est pas à ce jour arrêté d'autant que le projet global de la commune d'Alba n'est pas encore défini.

M.BLACHERE souligne que la situation actuelle est en effet une forme d'engrenage et que la contrainte des bâtiments se ressent aujourd'hui sur la qualité de l'accueil des enfants et leur comportement également.

E. CUER répond qu'il faut que l'on arrive à trouver des solutions alternatives afin d'améliorer les conditions de travail de l'équipe et le service à la population. La collectivité à ce jour s'engage à traiter un problème après l'autre comme la question du chauffage ou autre.

M.BLACHERE rappelle que la crèche a été pensée sans professionnels de la petite enfance et que l'équipe a été recrutée ensuite, ce qui explique une partie des difficultés d'aménagement et d'organisation.

E. CUER va voir comment on peut faire travailler un groupe éventuellement sur ces questions et tenter de trouver des solutions pour améliorer la situation.

M.BLACHERE informe aussi que l'équipe, pour la grande majorité, commence à vivre des situations jusque-là acceptables un peu plus difficilement.

E. CUER explique que sur la réorganisation des services les propositions viendront devant le comité technique au fur et à mesure de l'avancée du travail dans lesdits services puisque tous les services n'ont pas les mêmes contraintes, n'ont pas la même taille d'équipe et qu'on risque d'avoir des services pour lesquels les choses vont aller plus vite que d'autres.

G. LAVERGNE met en avant que les propositions d'organisation faites peuvent poser problème sur certains services en terme d'organisation et d'accueil du public.

E. CUER avance que sur les propositions d'organisation à 37 heures 30 ou 39 heures, la collectivité ne bougera pas. En revanche pour les 35 heures 30 on peut imaginer de laisser la possibilité aux agents de prendre librement leurs jours RTT.

La question des temps partiels se pose notamment au regard des nécessités de service et de leur organisation.

Y. NODON pose la question du paiement des heures supplémentaires également plutôt que des jours de récupération et la question des remplacements.

E. CUER explique que tout ne va pas changer du jour au lendemain et que la question des heures supplémentaires restera mais qu'il faut pouvoir disposer d'une organisation de base.

M. BLACHERE pose cette question au regard des usages différents entre les diverses crèches. Pour la crèche d'Alba en effet il avait toujours été convenu que c'était de la récupération et non pas du paiement pour les heures supplémentaires.

E. CUER dit qu'aujourd'hui dans la discussion au niveau des équipes il ne faut rien s'interdire et que les équipes doivent faire remonter remarques et objections pour trouver les solutions les plus adaptées.

4. Point d'étape et questions à étudier d'ici fin 2018

Le président rappelle comme cela a été fait hier les points qui ont déjà été étudiés à savoir :

- Règlement de fonctionnement du CT
- Critères d'évaluation des entretiens professionnels
- Ratio sur les promus / promouvables
- Autorisations Spéciales d'Absence
- Compte Epargne Temps
- Indemnité de mobilité
- Modalités d'adhésion au CNAS
- Modalités de décompte des jours de fractionnement
- Règles sur les temps partiels sur Autorisation
- Règles d'utilisation des véhicules de service
- Règles de remboursement de frais de missions et de formations

E. CUER évoque aussi les points à étudier d'ici fin 2018 :

- Heures supplémentaires et règles
- Décompte jours de congés : méthode et calcul
- Tickets restaurants
- Règlement d'utilisation jours ARTT
- Règlement de formation
- Plan de formation

La question des jours de congés et de leur décompte en heures est posée. Il faudra préciser et harmoniser cette pratique pour tous les services et revoir la question des jours de travail avec des heures différentes.

Dans ce sens, le décompte en heures est plus précis et plus juste mais plus compliqué à gérer car une journée de 8 heures devient potentiellement 8 absences d'une heure.

E. CUER informe qu'il faudra mener un travail sur les règles d'attribution des tickets restaurant notamment au regard des URSSAF.

E. CUER évoque le règlement de formation qui est en quelque sorte une règle du jeu sur la thématique de formation (priorité de départ à l'intérieur d'un service, contingentement des formations ou pas...) et en suivant un plan de formation.

Une personne est recrutée à compter de début août avec pour mission la formation sur la moitié de son temps.

E. CUER précise que notre collectivité a changé de taille et que l'on doit dans tous les domaines dont la formation passer à une autre échelle d'anticipation et de prévision voire de mutualisation des formations avec les communes à terme.

V. PONSON demande où en est le recrutement sur le remplacement du poste du collègue parti à la retraite. Réponse lui est faite que des entretiens sont prévus vers le 10 juillet. Elle demande si ce poste aura dans sa fiche de poste les remplacements en déchetterie. Des précisions seront apportées ultérieurement.

E. CUER souligne que de nombreuses questions se posent sur les déchetteries et qu'il va falloir travailler ces sujets.

La séance est levée à 15h30.

Le Président

E. CUER

The image shows a blue ink signature of E. CUER written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE-PYRÉNÉES' around the top and '07350 CHENAS (Ardèche)' around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Le Secrétaire

M. JOUVE

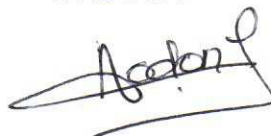
A blue ink signature of M. JOUVE, consisting of a stylized, flowing script.

Les Secrétaires-adjoints

M. BLACHERE

A blue ink signature of M. BLACHERE, written in a cursive style.

Y. NODON

A blue ink signature of Y. NODON, written in a cursive style.